

Liste des délibérations soumises au conseil municipal du lundi 2 septembre 2024 à 19h30

L'an deux mille-vingt-quatre, le lundi 2 septembre à 19h30, le Conseil municipal, s'est réuni à la mairie dans la salle historique de conseil municipal sur la convocation et sous la présidence de François Moiroud, Maire de YENNE.

Date de la convocation : Mardi 27 août 2024.

Membres en exercice présents : François MOIROUD, Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, Jean-Jacques MASSON, Sandrine GANDY, Jean-Marc ETAIX, Stéphanie CHALBOS, Patrick MILLION-BRODAZ, Florian DEREYMEZ, Sébastien EJARQUE, Nicolas GACHE, Annabelle GARIN, Anaïs GIBELLO, Sandy LACROIX, Florian LAVAUD, Cédric MOLLARD, René PADERNOZ, Marine SONOT.

Membres absents ayant donné procuration :

Laure GUILBERT à Sandrine GANDY.

Laurine BOLLON à Marine SONOT.

Catherine SIMOND dit DURAND à François MOIROUD.

Cédric VIGNE à Jean-Jacques MASSON.

Claudine BOLLIET à Annabelle GARIN.

Membres absents : Robert LEGRAND.

Désignation du secrétaire de séance : Nicolas GACHE.

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Délibération n° DEL1_2_09_24 examinée le 2 septembre 2024.

Convention de groupement de commande travaux Cœur de territoire.

APPROUVÉE à l'unanimité.

Délibération n° DEL2_2_09_24 examinée le 2 septembre 2024.

Lancement de la consultation et autorisation de signer le marché de travaux Cœur de territoire.

APPROUVÉE à l'unanimité.

Délibération n° DEL3_2_09_24 examinée le 2 septembre 2024.

Création d'un poste chef d'équipe.

APPROUVÉE à l'unanimité.

Délibération n° DEL4_2_09_24 examinée le 2 septembre 2024.

Création de postes au service scolaire.

APPROUVÉE à l'unanimité.

Délibération n° DEL5_2_09_24 examinée le 2 septembre 2024.

Convention d'adhésion au service de calcul des allocations de retour à l'emploi du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

APPROUVÉE à l'unanimité.

Délibération n° DEL6_2_09_24 examinée le 2 septembre 2024.

Budget assainissement : admission en non-valeur.

APPROUVÉE à l'unanimité.

Délibération n° DEL7_2_09_24 examinée le 2 septembre 2024.

Convention 2023/2024 de participation aux frais de scolarité ULIS.

APPROUVÉE à l'unanimité.